



## Comment prouver une entrée régulière passeport et visa perdu?

Par **behonest**, le **07/05/2014** à **02:13**

Bonjour,

je vous remercie d'avance pour votre réponse!

je suis rentré en France en 2004 avec visa étudiant

en 2007 j'ai perdu mon passeport sur lequel il y avait mon visa et j'ai fait une déclaration de perte. mon dernier séjour est de 2011.

en 2011 avant expiration de mon séjour je suis rentré au pays (en Afrique) il y a le tampon sur mon nouveau passeport (sortie et entrée) .

je voudrais me marier , cependant comment puis-je prouver ma bonne foi au moment de la demande de régularisation?

car mon passeport je l'ai vraiment perdu.

est-ce que la déclaration de perte de 2007 suffit?

le fait d'avoir possédé plusieurs titres de séjour étudiant peut-il me servir ?

la préfecture ne peut-elle pas vérifier dans mon dossier , vu que j'avais un séjour jusqu'en 2011?

est-ce que si je prends un avocat il pourra demander à la préfecture mon dossier complet depuis 2004? car la copie de mon passeport et du visa se trouve obligatoirement dans mon dossier.

je suis dsl pour toutes ces questions et vous remercie pour votre aide